

**La visite à l'embauche** (obligatoire comme pour tout salarié) :

Nous contacter dès le début du contrat pour obtenir un rendez-vous rapide.

A noter que cette visite doit avoir lieu avant l'embauche pour les mineurs.

### Le suivi renforcé

Particulièrement sensible à la spécificité des publics jeunes et inexpérimentés, notre Service de Santé au Travail a choisi de prioriser leur surveillance en développant l'information et la prévention des risques professionnels dès l'entrée dans le métier (CPOM 2015-2020).

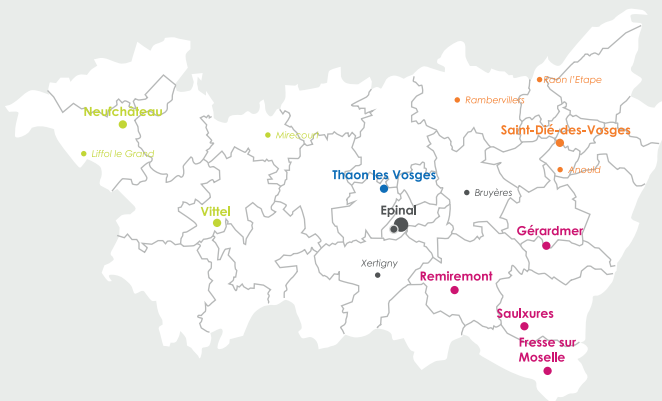
Après la première visite, nous rencontrerons ensuite l'apprenti :

- 6 mois après pour un entretien ciblé sur les risques spécifiques à la profession.

- 12 mois plus tard pour une nouvelle Visite d'Information et de Prévention.

### Cas particuliers

Certains travaux sont interdits aux apprentis mineurs, par exemple le travail de nuit. Une dérogation peut-être donnée à titre individuel par l'inspection du travail : la demande doit lui être adressée accompagnée du certificat du médecin du travail établi lors de la visite d'embauche.



#### Centre Epinal

32, rue André Vitu - CS 90002  
88027 EPINAL CEDEX  
Tél : 03 29 82 26 84

#### Centre Saint-Dié-des-Vosges

11, rue Saint-Antoine de Saint-Exupéry  
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES  
Tél : 03 29 55 09 60

#### Centre de Rambervillers

Avenue du 11 novembre  
88700 RAMBERVILLERS  
Tél : 03 29 65 08 58

#### Centre Neufchâteau

11, rue Jules Ferry  
88300 NEUFCHATEAU  
Tél : 03 29 94 02 80

#### Centre Vittel

12, rue de la Fosse Bellier  
Zone de la Croisette  
88800 VITTEL  
Tél : 03 29 08 44 06

#### Centre Remiremont

6, rue des Vieux Moulins  
88200 REMIREMONT  
Tél : 03 29 62 06 61

#### Centre Gérardmer

2A, rue de la République  
88400 GERARDMER  
Tél : 03 29 63 09 09

#### Centre Fresse sur Moselle

2, rue de la Libération  
88160 FRESSE SUR MOSELLE  
Tél : 03 29 25 03 18

#### Centre Saulxures sur Moselotte

85, rue du Collège  
88290 SAULXURES sur MOSELOTTE  
Tél : 03 29 62 02 77

#### Centre Thaon-les-Vosges

Zone Innova 3000  
9C, Route d'Oncourt  
88150 THAON LES VOSGES  
Tél : 03 29 39 15 86

### Siège social

32, rue André Vitu • CS 90002  
88027 EPINAL Cedex  
Tél : 03 29 82 26 84 • Fax : 03 29 82 45 65

[www.epsatvosges.fr](http://www.epsatvosges.fr)

Accompagner

Transmettre

Prévenir

Sensibiliser



## Apprentissage

Vous accueillez un apprenti pour lui transmettre votre savoir faire

*Votre Service de Santé au Travail vous accompagne pour préserver sa santé et son avenir professionnel*



**Votre apprenti  
est un salarié à  
part entière**

Il a un contrat de travail.  
Il assure une double activité : dans l'entreprise et en centre d'apprentissage.



**Votre apprenti  
est un salarié  
particulier**

### *Un adulte en devenir*

En pleine période de croissance, son développement physique peut être contrarié par les manutentions et mauvaises postures.  
Capable d'effort physique intense, il se fatigue plus vite que l'adulte.

### *Hygiène de vie et santé*

Alimentation équilibrée et sommeil de qualité sont nécessaires au maintien des performances physiques et des capacités d'apprentissage.

- Il est plus vulnérable face à l'usage du tabac, de l'alcool et des drogues. Votre vigilance se justifie afin d'engager le dialogue avec lui et sa famille.

**Votre apprenti  
découvre le  
métier**

Ses premiers pas dans le monde du travail marqueront toute sa vie professionnelle.

- Un bon accueil dans l'entreprise, l'attention et l'accompagnement de son tuteur, conditionnent son évolution ultérieure.

Il ne connaît pas encore les risques du métier :

- Sa mauvaise perception des risques peut conduire à une mise en danger et à un accident.  
Les explications et les consignes de son tuteur conditionnent sa sécurité.